

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

N° ordre

20-103

N° ordre dans la séance :

DE-15122020-21

Date de la convocation :

08/12/2020

Date de l'affichage :

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, Robert VILLARD Adjoints, Christelle MARCHAND, GERRA Dominique, BRAVI Nadine, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, MOUTOT Mickaël, CHAPMAN Katerina, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, conseillers

Absents : FELCI Claude (procuration à Marc GUILLAND), VALTON Emilie (Procuration à Monsieur Franck ANDRE-MASSE), Thierry CURTELIN (procuration à Madame Christelle BOUVIER), SCALMANA Dominique

Secrétaire de séance : Anne-Laure PETITE

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

Madame RAVIER, Adjointe en charge des Affaires Sociales informe le Conseil Municipal qu'une modification du règlement intérieur de la structure ALSH et Périscolaire est rendue nécessaire.

Ce règlement intérieur, annexé à la présente délibération apporte des précisions supplémentaires sur les conditions d'accueil et de vie au sein de la structure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le nouveau règlement intérieur du service périscolaire et ALSH annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE-MASSE

